

À la suite de l'analyse du rapport intitulé « Dénomination de l'Université de Moncton – Un état des lieux », rapport préparé par Stéphanie Chouinard et Maurice Basque et déposé le 30 novembre 2023, il est important de tenir compte des faits pour la prise d'une décision éclairée de prolonger ou non un processus de réflexion sur la dénomination de l'Université de Moncton :

Considérant que lors de sa création en 1963, le nom de l'Université de Moncton a été identifié en fonction de la localisation géographique de son siège social dans la ville de Moncton (Chouinard et Basque, 2023, pp. 8 et 11, Annexe 1) et non en fonction d'un personnage historique;

Considérant que le nom de l'établissement a été le résultat d'une entente en 1963 entre les trois constituantes de l'Université de Moncton (Chouinard et Basque, 2023, p. 9);

Considérant qu'aucune nouvelle information significative n'a émergé depuis la création et les décisions concernant la dénomination de l'Université de Moncton ou depuis les amendements apportés à la *Loi sur l'Université de Moncton* en 1977 et 1994 (Chouinard et Basque, 2023, p. 9);

Considérant qu'il y a absence d'un consensus au sein de la population concernant un éventuel changement de nom de l'Université de Moncton (Chouinard et Basque, 2023, pp. 13 et 14, Annexe 2);

Considérant le peu d'empressement démontré par les membres de la communauté universitaire au sein des trois campus concernant la demande portant sur la dénomination de l'Université de Moncton (Chouinard et Basque, 2023, p. 12);

Considérant qu'il est difficile de jauger le risque ou le bénéfice qu'un changement de nom aurait sur le capital de marque, la notoriété et l'étendue du réseau de l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, au Canada et dans la Francophonie (Chouinard et Basque, 2023, p. 41);

Considérant que la priorité du Conseil de l'Université est la mise en œuvre du plan opérationnel institutionnel pour réaliser la Stratégie *Cap sur l'avenir 2023-2028* qui est le résultat d'une importante consultation auprès de la communauté universitaire et civile, des parties prenantes et des partenaires communautaires de l'Université de Moncton (Procès-verbal CDU-230923; www.umoncton.ca/gouvernance) et que cette consultation importante n'a pas soulevé la dénomination de l'Université de Moncton comme étant une priorité;

Considérant que l'Université de Moncton prévoit un engagement important en ressources humaines et en ressources financières pour la mise en œuvre du Plan opérationnel institutionnel (Plan opérationnel institutionnel, adopté par le Conseil de l'Université le 23 septembre 2023, 35 pages);

Considérant l'importance de réaliser la Stratégie 2023-2028 pour assurer un milieu de vie, d'étude, de travail, d'enseignement, de recherche et d'engagement communautaire, sain, bienveillant, dynamique, stimulant et transformateur; un milieu qui s'articule autour du projet transversal intitulé « *Réinventer le réseau pour la pérennité de l'Université de Moncton comme chef de file en Acadie et dans la Francophonie* » et des sept (7) projets phares suivants :

- 1) construction de résidences sur nos trois campus,
- 2) rénovation du Centre d'éducation physique et sportif (CEPS),
- 3) programme de leadership et de développement professionnel mettant l'accent sur la diversité et l'équité,
- 4) centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement,
- 5) création d'instituts de recherche,
- 6) incubateur de résolution d'enjeux sociaux; et
- 7) modernisation de l'infrastructure numérique.

(Plan opérationnel institutionnel adopté par le Conseil de l'Université de Moncton, le 23 septembre 2023, 35 pages);

Considérant le sentiment d'appartenance capitalisé depuis la création de l'Université de Moncton par ses 42 000 personnes diplômées, par les membres de la communauté et par les personnes et organisations engagées envers l'Université de Moncton, une université acadienne et de langue française, au Canada et à l'international,

Il est proposé par Sébastien Dupuis et appuyé par Mathieu Lemieux :

- 1) de ne pas prolonger le processus de réflexion sur la dénomination de l'Université de Moncton;
- 2) de développer des stratégies et des outils pour contextualiser l'origine du nom de l'Université de Moncton et rendre visible cette contextualisation;
- 3) de réviser la *Politique de toponymie de l'Université de Moncton* pour étudier des demandes de cette nature en tenant compte des meilleures pratiques au Canada.

Vote : Adoptée à la majorité